



# Fondation d'Accueil des Enfants de Grandson et Environs

Grandson, le 23 mars 2020

## Information sur la facturation mars et avril - Coronavirus

---

Chers Parents,

Suite à l'Ordonnance fédérale 2 COVID-19 (sur les mesures destinées à lutter contre le coronavirus, entrée en vigueur le 17 mars 2020 à 0 h 00), un accueil de jour d'urgence a été mis en place dans notre réseau d'accueil (18 communes du RADEGE). Les critères des familles prioritaires pouvant bénéficier d'un accueil de jour pré et parascolaires sont décrits dans ladite ordonnance (lien sur notre site internet [www.fadege.ch](http://www.fadege.ch)). Cela nous a amené à suspendre, de manière temporaire, le contrat qui nous lie à ce jour. La facturation pour le mois de mars sera facturée à 50%. La facturation du 16 mars au 30 avril est suspendue.

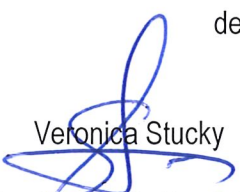
Pour les situations d'urgence et de dépannage, le mode de facturation du 16 mars au 30 avril 2020 est en discussion avec toutes les instances et partenaires en charge de l'accueil de jour dans le canton de Vaud. Vous serez informés en temps voulu de ces modalités.


L'accueil de jour parascolaire est coordonné avec l'établissement scolaire de Grandson et environs. Le service administratif de la FADEGE est à disposition au 024 445 55 70 de 8h à 14h ou par mail à [info@fadege.ch](mailto:info@fadege.ch).

Notre site Internet [www.fadege.ch](http://www.fadege.ch) tient à jour les informations de manière régulière.

Conscients des désagréments occasionnés par cette situation sans précédent, nous vous remercions, Chers Parents, de votre compréhension et de votre solidarité en cette période d'urgence sanitaire et formulons nos meilleurs vœux de santé pour vous et vos proches !

La Fondation d'Accueil  
des Enfants de Grandson et Environs

  
Veronica Stucky  
Directrice de la Fondation

  
Nathalie Gigandet  
Présidente de la Fondation